

Covid-19 : les mesures mises en place par la municipalité

1. AIDES AUX ENTREPRISES ET AUX ASSOCIATIONS

Colmar Agglomération met en place un **fonds d'aides aux petites entreprises et aux associations** d'un montant de **1,150 million d'euros**, ce qui conduit à doubler le fonds de résistance instauré par la Région Grand Est. Le fonds de résistance est abondé par la Région Grand Est, le Département du Haut-Rhin, la Banque des territoires et Colmar Agglomération.



2. COLLECTE DES JOURS FÉRIÉS DU WEEK-END PASCAL

Les collectes du Vendredi Saint seront remplacées :

- pour Colmar, la veille, jeudi en journée,
- pour les communes alentours, samedi en journée.

Les collectes du lundi de Pâques seront remplacées mardi sur la journée (Colmar et communes).

Rappel : afin de garantir le vidage des poubelles, il faut les sortir la veille des jours de remplacement.

3. ACCUEIL DES ENFANTS DURANT LA PÉRIODE DES CONGÉS SCOLAIRES



En concertation avec l'Inspectrice de l'Éducation nationale, le **recensement des familles concernées par la garde des enfants pendant les congés scolaires** a débuté.

Ainsi, pour la **semaine du 6 au 10 avril inclus**, le **fonctionnement actuel « temps scolaire » reste en place**, y compris pour le Vendredi Saint. **Du samedi 11 au dimanche 19 avril**, la prise en charge des enfants sera effectuée par la Ville dans le cadre du temps extrascolaire et sur la base des volontaires de la direction (animateurs du CSC, agents petite enfance, ATSEM). **Préalés poursuivra sa participation** notamment par la fourniture des repas pour le midi (hors samedi/dimanche). A partir du lundi 20 avril, l'organisation sera à nouveau identique au fonctionnement « temps scolaire », **avec présence d'enseignants** bien qu'il s'agisse encore de la période de congés.

4. ABONNEMENTS PISCINE ET CINÉ-PASS

Suite à l'impossibilité de se rendre à la piscine pendant cette période de confinement, les **abonnements seront prolongés d'une durée égale à la période de fermeture**. Concernant les billets « ciné-pass » des mois de confinement, la Ville de Colmar autorisera leur utilisation dès la réouverture du cinéma.

CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33
lucie.hamon@colmar.fr